



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Procurations : 3

L'an deux mille vingt trois
Le cinq octobre

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 28.09.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Nadine ABAZIOU ayant donné procuration à M. Louis SALIOU, M. Daniel PERVES ayant donné procuration à Mme Christine PORTAILLER et M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL.

Nadia DUTERDE : arrivée à 18h35.

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2023-10-05-13

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Laurence Claisse, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'ordonnance n° 2020-387 du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu la séance du comité social territorial en date du 25 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale « Administration générale – Personnel – Sécurité – Quartiers – Environnement – Communication - Jumelages » du 25 septembre 2023 ;

La fonction des ressources humaines occupe une place de plus en plus prépondérante au sein des communes et l'effectif du service ressources humaines nécessite d'être adapté pour répondre à l'ensemble des missions confiées et projets à conduire.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste de « gestionnaire ressources humaines » pour porter à 3 ETP l'effectif du service compte tenu des 140 agents de Landivisiau et par comparaison avec les EPCI et villes de notre taille dans le département.

D'autre part, lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'accueil de jeunes en formation en alternance à la halte-garderie Pitchoun' et au C.C.A.S.

La Direction Technique Cadre de Vie est sollicitée pour l'accueil d'un apprenti au service espaces verts, dans le cadre d'un Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers. La formation dure 24 mois.

L'accueil de cet apprenti participe concrètement à l'effort de qualification des jeunes, favorise l'insertion professionnelle, s'inscrit pleinement dans le champ des politiques publiques en faveur de la formation et de l'emploi.

Il est proposé la création de contrat à durée déterminée de formation en alternance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de créer au tableau des emplois permanents un poste de gestionnaire ressources humaines, catégorie C ou B de la filière administrative ;**
- **de créer au tableau des emplois non permanents un poste temps d'apprenti au Centre technique municipal ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à pourvoir à ces emplois et effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 5 octobre 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE

